



SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LOIRE ATLANTIQUE  
**APPEL DE COTISATION**

<b>Cotisation 2023</b> (non assujettie à la TVA)	<b>Modalités de règlement pour une année</b>
<b>Architectes inscrits à l'Ordre des Pays de La Loire au-delà de trois ans</b>	<b>Deux formules au choix :</b> - un chèque de 300 € ou - quatre chèques de 75 €
<b>Jeunes architectes inscrits à l'Ordre des Pays de La Loire depuis moins de trois ans</b>	- un chèque de 60 €

**Sont inclus dans la cotisation : L'accès aux services social et juridique de l'U.N.S.F.A. Nationale et l'abonnement à la revue Passion Architecture.**

**Envoi des cotisations à : Gilles CHABENES - Agence ACS - Le Nantil - Bâtiment A - 1, rue Célestin Freinet 44 200 NANTES.**

 <b>Cotisation année 2023</b>	<b>Nom :</b> .....
	<b>Prénom :</b> .....
	<b>Société :</b> .....
	<b>Adresse :</b> .....
	<b>Téléphone :</b> .....
	<b>Mobile :</b> .....
	<b>Email :</b> .....

Le secrétariat du Syndicat National UNSFA précise que chaque adhérent sera enregistré dès réception de la cotisation départementale transmise par son représentant en Loire Atlantique. Salutations confraternelles  
Gilles CHABENES, Président de l'UNSFA 44.

**Ce document complété est à envoyer avec votre règlement à :**  
Gilles CHABENES, architecte – Agence ACS  
Le Nantil - Bâtiment A - 1, rue Célestin FREINET, 44200 NANTES